

2 octobre 2001

01.137

Interpellation du groupe libéral-PPN

Avenir du Papiliorama

Le Conseil d'Etat soutient-il le projet de développement sur le site du Petit-Montmirail dans l'intérêt général du canton ou soutient-il le Site de Cernier?

Le Papiliorama a été inauguré en 1988 à Marin-Epagnier grâce au soutien volontaire des autorités neuchâteloises alors qu'il aurait pu s'implanter, par exemple, à Lavey dans le canton de Vaud.

Depuis 1997, un projet de développement est en gestation pour maintenir l'attractivité du Papiliorama qui connaît un léger fléchissement dans le nombre de visiteurs.

Le projet qui a été étudié prévoit quatre coupoles, la quatrième permettant des expositions renouvelables de sensibilisation à la nature.

Comme le terrain actuel ne peut pas accueillir ce projet, durant l'année 2000, plusieurs endroits sont entrés en compétition et notamment le Site de Cernier.

A cette époque s'est créée à Marin-Epagnier une association ayant pour but le maintien de l'exposition sur les terres communales.

Le 31 janvier 2001, la Fondation Papiliorama-Nocturama a annoncé à la presse qu'elle avait trouvé un terrain au lieu-dit Le Petit-Montmirail sur le territoire de Marin-Epagnier. Ce terrain lui donnait entière satisfaction tant sur l'emplacement géographique que sur le plan financier.

Cette décision mettait fin à la concurrence entre les différents sites et *L'Express* du jeudi 1^{er} février 2001 donnait l'information suivante:

Cernier K.-O. Il était question, au plus fort de la tempête qui a secoué Marin-Epagnier en décembre dernier pour maintenir le Papiliorama au village, que le Site de Cernier accueille cette attraction touristique dans le cadre de la création d'un pool nature, avec le projet de Mycorama actuellement en bonne voie de financement dans le Val-de-Ruz. Toutefois, cette éventualité n'aurait été formellement évoquée que pour tenter d'éviter un possible départ du Papiliorama du canton de Neuchâtel. M. Bernard Soguel, président du Site de Cernier, a tenu à préciser aussi que les responsables de l'attraction de Marin-Epagnier lui avaient fait part, il y a quelques semaines, de leur renonciation à la solution vaudrusienne.

Afin de finaliser le projet d'implantation sur le site du Petit-Montmirail qui faisait l'objet d'une promesse d'achat en faveur de la fondation échéant au 31 août, plusieurs rencontres ont eu lieu entre la fondation et les autorités cantonales et communales afin de régler les problèmes d'aide financière et d'aménagement du territoire posés par ce dossier.

./.

Un problème d'aménagement du territoire a été invoqué car les quatre coupoles doivent être implantées dans une zone commerciale et horticole selon le plan d'aménagement de la commune de Marin-Epagnier alors que le parking est prévu à proximité, au nord et en bordure de l'autoroute, dans une zone agricole.

Le Conseil d'Etat a invoqué qu'il n'était pas prévu dans la planification cantonale de dézoner des zones agricoles au nord de l'autoroute sur le plateau de Wavre.

Le projet a été revu et l'implantation du parking a été proposée au sud de l'autoroute, là où la planification cantonale et communale prévoit un développement de la zone industrielle de Marin-Epagnier.

Malgré cette variante, le Conseil d'Etat n'a toujours pas pu donner de préavis favorable à cette implantation sur le site du Petit-Montmirail, préférant encourager l'implantation sur le Site de Cernier.

Questions

Le refus de préavis positif pour l'implantation sur le site du Petit-Montmirail est-il un prétexte pour encourager le Papiliorama à s'implanter sur le Site de Cernier? Le Conseil d'Etat trouve-t-il normal de réitérer l'offre de Cernier alors que la Fondation Papiliorama-Nocturama avait déjà clairement annoncé qu'elle ne souhaitait pas s'implanter au Val-de-Ruz mais rester au bord d'un axe autoroutier, à un emplacement stratégique qui représente le portail du canton depuis la Suisse alémanique?

Le Conseil d'Etat s'est-il rendu compte qu'un nombre important de visiteurs, notamment de courses d'écoles, se déplacent par le train, que le nouveau site n'est qu'à une dizaine de minutes à pied de la gare de Marin-Epagnier et qu'il serait possible d'installer un sentier didactique "nature" sur ce parcours?

Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas que cette solution est moins onéreuse que de créer une ligne de transports publics spéciale jusqu'au Site de Cernier?

Enfin, quand le Conseil d'Etat prendra-t-il enfin une décision claire sur ce dossier? Nous espérons avant que la fondation ait décidé de quitter le canton.

L'urgence est demandée.

Signataires: L. Amez-Droz, C. Zweiacker, F. Meisterhans, C. Blandenier, J. Walder, T. Humair, O. Mauler, P. Castella, M. Amstutz, F. Monnier, I. Opan-Du Pasquier, J.-M. Haefliger, L. Aquilon, R. Burkhard, J.-M. Jeanneret, Ch. Häsler, M. Barben, V. Schweingruber, J.-M. Nydegger, U. de Meuron, J.-G. Béguin, A. Obrist et E. Bernoulli.